

**Année de la science**  
**Concours de créations d'élèves**

**« Sciences et société : le monde en 2050 ? »**

Dans le cadre de l'année de la science, thématique que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger met en place durant l'année scolaire 2018-2019, un concours de créations vous est proposé autour de « sciences et société : le monde en 2050 ? ».

Les équipes pédagogiques sont invitées à faire travailler leurs élèves sur la place de la science dans les progrès sociaux et humains à partir des programmes actuels d'enseignement. Ils devront imaginer le monde en 2050 à l'aune des découvertes passées et présentes. Ils concevront une œuvre de fiction pour figurer leur vision du monde de demain.

Les meilleures productions seront sélectionnées par un jury constitué de représentants de l'Agence et de personnalités du monde artistique et scientifique. Elles seront valorisées lors de différents événements organisés par l'AEFE, notamment lors de la rencontre internationale d'*Ambassadeurs en herbe* à Paris, au mois de mai. Elles seront également mises en exergue sur le site internet de l'Agence et dans le [musée virtuel de l'AEFE consacré aux sciences](#).

**Objectifs pédagogiques**

- Acquisition, approfondissement de connaissances techniques et scientifiques en lien avec le progrès social et humain ;
- Appropriation de la thématique en la personnalisant par rapport à la situation géographique (lieu de vie, lieu où se trouve l'établissement scolaire) ;
- Développement de compétences d'expression écrite, cinématographique ou plastique ;
- Développement de compétences de raisonnement, de justification...

**Modalités pratiques**

Cette activité, du primaire au lycée, peut avoir lieu dans le cadre scolaire ou périscolaire.

La production pourra être réalisée lors d'un travail de classe en lien avec les différents programmes scolaires. Par exemple :

- en français, l'objet d'étude « Progrès et rêves scientifiques » en classe de troisième,
- en géographie, le thème « Prévenir les risques, s'adapter au changement global » en cinquième,
- en histoire, « L'Europe et le monde au XIXe siècle » en quatrième,
- dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire (EPI, TPE).

Elle pourra aussi faire l'objet d'une activité pédagogique complémentaire (APC) ou encore d'activités périscolaires.

Une fiche technique ([modèle à télécharger](#)) accompagnera l'envoi de la création afin de renseigner le jury sur le débat de société choisi par les participants et les modalités de la réalisation de la production (objectifs pédagogiques, mise en œuvre, connaissances et compétences acquises par l'élève...).

La production d'anticipation ou de science-fiction, individuelle ou collective, prendra l'une et/ou l'autre des formes suivantes, au choix des équipes éducatives : court métrage, captation sonore, nouvelle, peinture, dessin, affiche, installation, maquette, sculpture....

### Conditions techniques de réalisation et envoi de la production

#### - **Audiovisuel :**

- Le court-métrage sera de 3 à 5 minutes (format .MP4 ou .AVI). Il sera déposé par le référent de projet sur une plateforme gratuite d'hébergement de vidéos de son choix (YouTube, DailyMotion, Vimeo...) et le lien de la vidéo sera transmis au service pédagogique.
- La captation sonore sera de 3 à 5 minutes (format .MP3). Elle sera déposée par le référent de projet sur la plateforme gratuite Audioblog d'Arte radio. Chaque établissement créera sa propre radio sur cette plateforme (audioblog.arteradio.com), et transmettra le lien au service pédagogique.

#### - **Écrit : (avec illustration possible)**

- La nouvelle n'excèdera pas 5 pages (standard : 1500 signes par page environ). Elle sera mise en ligne par le référent de projet sur Calaméo, plateforme gratuite d'hébergement de documents (calameo.com) et le lien sera transmis au service pédagogique. Chaque établissement créera son propre compte sur cette plateforme.

#### - **Graphique, plastique :**

- en deux ou trois D : peinture, dessin, installation, maquette, sculpture...  
Une photographie de chaque production sera envoyée à l'AEFE (portrait ou paysage), avec la plus haute résolution possible.  
Le photographe sera un membre de la communauté scolaire (élève ou adulte).

Envoyer le fichier en PDF, JPG ou PNG, via [wetransfer](#) (plateforme en ligne de partage de documents numériques) au service pédagogique.

Les productions devront être transmises au service pédagogique **au plus tard le 15 février 2019** : [nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr](mailto:nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr) et [irene.kirsch@diplomatie.gouv.fr](mailto:irene.kirsch@diplomatie.gouv.fr)

Chaque établissement participant pourra présenter trois œuvres au maximum.

## Le droit d'auteur et le droit à l'image

Les images qui seront communiquées à l'AEFE ou prises par l'AEFE pour valoriser les productions sont libres de droits d'auteur et elles seront publiables et diffusables par l'AEFE sur tous les supports de communication à sa disposition (site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) ainsi que ceux des partenaires de l'Agence concernés.

Pour les photos ou films représentant des élèves ou tierces personnes, l'établissement devra avoir obtenu les autorisations de droit à l'image auprès des mineurs et de leurs parents ou titulaires légaux de l'autorité parentale, et auprès de toute autre personne photographiée ou filmée.

En aucun cas, ces autorisations ne seront envoyées à l'AEFE, mais l'établissement les conservera en cas de demande de l'Agence.

L'Agence considèrera dans toutes ses diffusions (site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) que ces autorisations ont été obtenues en amont par les établissements.

## Sélection, impression et diffusion des productions

Les productions seront sélectionnées en **mars 2019** par un jury constitué à l'AEFE par plusieurs de ses représentants et des personnalités du monde artistique et scientifique sur des critères définis collectivement.

L'accent sera mis sur la créativité, l'originalité et la qualité artistique des productions et sur l'ancrage de la fiction avec l'actualité (sujets de société actuels en lien avec le progrès scientifique).

## Calendrier

- septembre : envoi par l'AEFE du règlement du concours dans les établissements scolaires ;
- jusqu'au 15 février 2019 : envoi à l'AEFE des productions réalisées ;
- mars : sélection des productions par le jury constitué par l'AEFE ;
- mai : valorisation des productions lors de *Ambassadeurs en herbe*.